

## Technicien en charge de l'assistance technique pour la voirie communale (H/F)

Interlocuteur de terrain et soucieux d'apporter un conseil de qualité, le technicien assistera les communes ou EPCI en matière de gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art ainsi que dans l'élaboration de projets d'aménagement de sécurité ponctuels. Cette mission est une composante de l'assistance technique mise en place par le département. La mise en place de cette assistance est formalisée par des conventions. Le technicien aura en charge le dialogue avec les élus pour la rédaction de celles-ci. Rattaché hiérarchiquement à l'Adjoint au Directeur des routes et de l'aménagement, il exercera principalement ses missions sur le territoire sous l'encadrement technique des Responsables d'agences départementales d'aménagement. Le technicien pourra s'appuyer sur les services de la direction pour les questions les plus pointues.

**RESIDENCE ADMINISTRATIVE** : Commercy

**GRADE MINIMAL** : Agent de maîtrise

**GRADE MAXIMAL** : Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

### MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

#### 1- Assister les collectivités dans la tenue de leur inventaire routier

- Assister les collectivités dans l'élaboration du tableau de classement unique des voies communales
- Assister les collectivités dans la procédure de classement ou déclassement des voies
- Assister les collectivités dans la surveillance succincte des ouvrages d'art

#### 2- Proposer un diagnostic et un programme pluriannuel d'entretien du patrimoine routier

- Faire un diagnostic des voiries communales ou intercommunales
- Faire une inspection visuelle sommaire des ouvrages d'art et la formaliser dans un compte-rendu.
- Proposer un programme pluriannuel d'entretien et de grosses réparations
- Conseiller sur les modalités de dévolution des travaux

#### 3- Assurer un rôle de conseil dans la gestion du domaine public

- Assister pour la rédaction d'arrêtés de circulation
- Assister pour la rédaction des autorisations diverses d'occupation du domaine public (permissions de voirie, permis de stationnement ...)
- Conseiller sur la gestion du domaine public

#### 4- Assurer un conseil ponctuel en matière d'aménagement

- Conseiller sur des aménagements ponctuels de sécurité
- Conseiller sur la signalisation verticale ou horizontale
- Elaborer les DCE des aménagements ponctuels
- Participer aux réunions de chantier des travaux concernant ces aménagements ponctuels de sécurité
- Conseiller les maîtres d'ouvrage et les assister dans la mise en place des acteurs d'un projet d'aménagement routier

#### 5- Participer aux activités supports de la mission d'assistance technique

- Participer à l'organisation de cette mission d'assistance en lien avec le Service Aménagement et Développement du territoire
- Mettre à jour les bases communes documentaires
- Mesurer et rendre compte du temps passé par convention
- Proposer les usages et adaptations des logiciels métiers afin d'optimiser le temps passé et le service rendu de la mission d'assistance

### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

**Connaissances professionnelles** : Voirie - Aménagements de sécurité, Technologies de génie civil, routes et ouvrages d'art, Code de la voirie routière

**Compétences professionnelles** : Capacité d'analyse et de synthèse, Capacité d'écoute et d'adaptation, Savoir élaborer un diagnostic, Expérience sur le champ d'intervention et l'exécution des marchés publics

**Attitudes professionnelles** : Autonomie dans l'organisation du travail, Sens du contact

**CONDITIONS SPÉCIFIQUES** : Permis B

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situations administrative, attestation de réussite au concours, ...) à

**Monsieur le Président du Conseil départemental**  
**Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines**  
**BP 50 514**  
**55012 BAR LE DUC CEDEX**  
**drh@meuse.fr**

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur Christophe BERTHEMELY,  
Adjoint au Directeur routes et aménagement au 03.54.61.04.67*